

## Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 18 janvier 2024

MADAME, MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE CHABLIS  
Mairie  
89800 CHABLIS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :  
**CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS**

### CHABLIS

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00129169		Prélevé le : mardi 16 janvier 2024 à 10h29
Unité de gestion		0034	CHABLIS	par : ROMAIN ROUSSELET
Installation	UDI	000463	CHABLIS BOURG BAS	Type visite : AUD1
Point de surveillance	P	0000000463	CHABLIS BOURG BAS	Type d'eau: T
Localisation exacte	MAIRIE			Motif : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION
Commune	CHABLIS			

#### Analyse laboratoire

#### Résultats

#### Limites de qualité

#### Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type dell'analyse : NO3

Code SISE de l'analyse : 00128467

Référence laboratoire : LSE2401-11154

#### Résultats

#### Limites de qualité

#### Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

#### PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Nitrates (en NO3)

52 mg/L

50,00

Direction de la Santé Publique  
Unité Territoriale Santé  
Environnement de l'Yonne

## Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00129169)

dépassement de la limite de qualité en nitrates. Il est nécessaire d'interdire la consommation de l'eau aux femmes enceintes et nourrissons de moins de 6 mois. Cette restriction ne pourra être levée que sur la base d'une analyse conforme. Un recontrôle sera réalisé prochainement.

P/Le préfet,  
L'ingénieur d'études sanitaires,



Bruno BARDOS